

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Saint-Maur-des-Fossés**

### **Introduction**

Place au Vélo à Saint-Maur propose aux candidates et candidats de s'engager sur les propositions suivantes.

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

#### **Action n°2 :**

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

*Garantir la consultation systématique de ce comité en amont de la mise en oeuvre de tous les aménagements de voirie.*

#### **Action n°3 :**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°4 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Axe pont de Chennevières - Joinville, axe pont de Bonneuil - Pont de Champigny, Bd de Créteil, en lien avec le conseil départemental.

#### **Action n°5 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Les 4 gares de RER, les marchés et zones commerçantes, les pôles culturels et sportifs, les établissements scolaires.

#### **Action n°6 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Se saisir de la dynamique du RER V pour renforcer les interconnexions entre Saint-Maur et ses nombreuses villes voisines.

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°7 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

#### **Action n°8 :**

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

#### **Action n°9 :**

Transformer en zone piétonne Certaines des rues les plus commerçantes.

**Action n°10 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

**Action n°11 :**

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment dans toutes les zones résidentielles et aux abords immédiats des établissements scolaires.

**Action n°12 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

**Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo****Action n°13 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Répondre à la demande à proximité des gares en reconvertissant des places de stationnement voiture, et partout dans la ville, positionner les arceaux là où le besoin existe en privilégiant l'emprise sur la voirie plutôt que sur les trottoirs.

**Action n°14 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

**Action n°15 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

**Action n°16 :**

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

**Action n°17 :**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

**Promouvoir une culture vélo****Action n°18 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

**Action n°19 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

**Action n°20 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°21 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

**Action n°22 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

**Action n°23 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo)

et battre en brèche les idées reçues.